Nombre de conseillers	
Présents	
Rapport 1 à 9 :	14
Rapport 3 :	12
Votants	
Rapport 1 à 9 :	14
Rapport 3 :	12
En exercice :	15

MISE EN LIGNE LE 02-06-2026

2026/liste 02

Liste des délibérations
Du Conseil d'Administration du CCAS
Séance du mercredi 29 avril 2026
À 16 h 30

En application de :

- La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

La liste des délibérations adoptées à l'occasion de ce Conseil d'Administration doit être publiée. Cette publication se fera par la mise en ligne sur le site internet de la commune.

NUMERO	OBJET	DECISON DU CONSEIL
DEL-2026/005	Adoption du budget primitif 2026 Budget principal CCAS	Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés
DEL-2026/006	Subventions 2026 - Répartition des crédits	Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés
DEL-2026/007	Subvention 2026 - Conseil Départemental de l'Aude	Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés
DEL-2026/008	Délégation du Conseil d'Administration au Président	Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés
DEL-2026/009	Demande d'aide financière au CCAS de SIGEAN	Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés
DEL-2026/010	Demande d'aide financière au CCAS de SIGEAN	Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés
DEL-2026/011	Participation voyage des Aînés	Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés
DEL-2026/012	Convention de transmission de données à caractère personnel au titre du fonds de solidarité pour le logement	Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés

Fin de la séance à 17 H 20

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur publication. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Mis en ligne sur le site de la commune le : 02/06/2026

Le Président,
Michel JAMMES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SIGEAN (Aude)